



#### Transmission de relevés pour 2014 rejetée

(Publié en juillet 2014)

##### QUESTION

Pourquoi le montant réel des dividendes ordinaires (case A2) ainsi que le crédit d'impôt pour dividendes (case C) sur le relevé 3 peuvent-ils parfois provoquer le rejet d'une transmission électronique de relevés 3 pour l'année d'imposition 2014?

##### RÉPONSE

Les taux de la majoration ainsi que du crédit d'impôt pour les dividendes ordinaires versés en 2014 sont différents de ceux qui étaient applicables en 2013 et avant. Si vous préparez dès maintenant un relevé 3 pour l'année d'imposition 2014, le logiciel effectuera les calculs selon les taux applicables pour 2014. Cependant, comme Revenu Québec n'a pas encore mis à jour son système de vérification, une transmission électronique de relevés 3 sur lesquels figurent des dividendes ordinaires versés en 2014 risque d'être rejetée.

Nous avons informé Revenu Québec de cette situation. S'il s'avérait que votre transmission de relevés 3 pour 2014 soit rejetée et que Revenu Québec communique avec vous à ce sujet, vous pouvez expliquer que les taux utilisés par le logiciel sont exacts et conformes à l'annonce contenue dans le *Bulletin d'information 2013-7* du ministère des Finances du Québec.

Veillez noter que la présente FAQ s'applique également aux relevés 16 et 25, puisque des dividendes peuvent y être déclarés.

#### Modifications aux feuillets et relevés déjà émis

(Publié en février 2014)

##### QUESTION

Comment faut-il procéder pour modifier un feuillet ou un relevé déjà émis?

##### RÉPONSE

S'il s'agit de modifier un **feuillet fédéral** (T4, T4A, T5, etc.), il faut distinguer trois situations :

1. Si le feuillet original a été préparé avec *Taxprep Forms*, il suffit d'accéder à l'écran de saisie applicable, d'apporter les modifications requises et de changer le type de feuillets pour *Modifié*.  
Si vous procédez à la génération du fichier XML en vue de la transmission électronique, n'oubliez pas de sélectionner *Modifié* dans la liste déroulante **Type de données** de la boîte de dialogue **Transmettre les feuillets**. De même, si vous utilisez la commande **Fichier/Imprimer les feuillets**, n'oubliez pas de sélectionner *Modifié* dans la liste déroulante **Type de données** de la boîte de dialogue **Imprimer les feuillets**.
2. Si le feuillet original n'a pas été préparé avec *Taxprep Forms* et que vous ne transmettez pas le feuillet modifié par voie électronique, il faut accéder à l'écran de saisie applicable, sélectionner le type de feuillets *Modifié* et inscrire toutes les données requises. Imprimez ensuite le feuillet. Si vous utilisez la commande **Fichier/Imprimer les feuillets**, sélectionnez *Modifié* dans la liste déroulante **Type de données** de la boîte de dialogue **Imprimer les feuillets**.

3. Si le feuillet original n'a pas été préparé avec *Taxprep Forms* et que vous transmettez le **feuillet modifié par voie électronique**, il faut accéder à l'écran de saisie applicable, sélectionner le type de feuillets *Modifié* et inscrire toutes les données du feuillet original déjà émis, en effectuant les modifications nécessaires. À l'aide de la commande **Transmission/Transmettre les feuillets**, générez ensuite un fichier XML de type *Modifié*. Il ne vous reste alors qu'à imprimer le feuillet en n'oubliant pas de sélectionner *Modifié* dans la liste déroulante **Type de données** de la boîte de dialogue **Imprimer les feuillets**.

S'il s'agit de modifier un **relevé du Québec** (RL-1, RL-2, RL-3, etc.), il faut distinguer trois situations :

1. Si le relevé original a été préparé avec *Taxprep Forms*, vous pouvez procéder de la même manière que pour les feuillets fédéraux (voir le point 1 ci-dessus).
2. Si le relevé original n'a pas été préparé avec *Taxprep Forms* et n'a pas été transmis par voie électronique, **vous ne pouvez pas transmettre le relevé modifié par voie électronique**. Il faut accéder à l'écran de saisie applicable, sélectionner le type de feuillets *Modifié* et inscrire toutes les données requises. De plus, il faut modifier par substitution la valeur du champ « Numéro de série RL-x (pour impression laser) » en inscrivant le numéro de série affiché sur le relevé original. *Taxprep Forms* génère automatiquement le numéro de série du relevé modifié. Imprimez ensuite le relevé et expédiez la copie 1 à Revenu Québec, en y joignant le sommaire modifié, conformément au *Guide du relevé 1* (RL-1.G).

**Relevé original :**

RELEVÉ				RL-3 (2013-10)	
<b>3</b>	<b>Revenus de placement</b>	Année <b>2013</b>	Code du relevé <b>R</b>	Code de la devise	N° du dernier relevé transmis <b>419995026</b>
A1- Montant réel des div. déterminés	A2- Montant réel des div. ordinaires	B- Montant imposable des dividendes	C- Crédit d'impôt pour dividendes	D- Intérêts	

**Écran de saisie pour préparer le relevé modifié :**

Numéro de série RL-3 (pour impression laser)	<b>419995026</b>
Numéro de série RL-3 (si le relevé a été modifié)	950000041

3. Si le relevé original a été préparé avec un logiciel autre que *Taxprep Forms* et a été transmis par voie électronique, **vous ne pouvez pas préparer le relevé modifié avec *Taxprep Forms*** étant donné qu'il est impossible de récupérer le numéro de série ayant été généré lors de la transmission originale.

### Mention « Spécimen » sur le bordereau de paiement du Sommaire 1 de Revenu Québec

(Publié en janvier 2014)

#### QUESTION

À l'impression, pourquoi la mention « Spécimen » apparaît-elle sur le bordereau de paiement au bas de la page 3 du Sommaire 1 de Revenu Québec?

#### RÉPONSE

Comme la rubrique d'aide portant sur ce formulaire le mentionne, le bordereau de paiement au bas de la page 3 du Sommaire 1 n'est fourni qu'à titre informatif. Les données calculées par le logiciel dans les cases du bordereau doivent être recopiées sur le bordereau personnalisé que Revenu Québec transmet aux déclarants.

Cette année, Revenu Québec a exigé que nous apposions la mention « Spécimen » sur le formulaire, pour veiller à ce que le bordereau généré par *Taxprep Forms* ne soit pas utilisé par les déclarants. Ces derniers doivent expédier leur paiement accompagné du bordereau personnalisé que leur a fourni Revenu Québec.

Étant donné qu'il s'agit d'une exigence relative à l'approbation du formulaire, cette mention ne peut pas être retirée.

## Numéros séquentiels des relevés du Québec

(Publié en février 2013)

### QUESTION

Que représentent les numéros apparaissant dans le coin supérieur droit des relevés du Québec?

### RÉPONSE

Les différents relevés du Québec contiennent deux numéros séquentiels.

The screenshot shows the top portion of the RL-1.P (2012-12) form. The field 'N° du dernier relevé transmis' is highlighted with a blue oval. A callout box points to it, stating: 'Numéro séquentiel indiquant que le relevé a été transmis électroniquement par le biais du service Web ou sur un support électronique accepté.' Another callout box points to the 'Code (case O)' field, stating: 'Numéro séquentiel du relevé lié au support papier généré par le logiciel.'

Le numéro séquentiel du bas est composé de neuf chiffres. Le neuvième de ces chiffres constitue le chiffre de contrôle. Ce numéro séquentiel est lié au support papier **généré par le logiciel**. Dans l'écran de saisie de chaque type de relevés, le logiciel inscrit automatiquement ce numéro séquentiel (s'il y a lieu). Veuillez noter que ce numéro séquentiel est non répétitif et unique, et ce, pour chaque type de relevés contenu dans un même fichier-client. Il sera toutefois répété dans un autre fichier-client pour le même type de relevés.

The screenshot shows the 'Détails pour la production' screen. The 'Numéro de série RL-1 (pour impression laser)' field is highlighted with a blue oval and contains the value '44000013'. Other fields include 'Année d'imposition' (2012), 'Type de feuillet' (ORIGINAL (T4)), and 'Activer cette case si vous désirez produire ce feuillet/relevé' (checked).

The screenshot shows the 'RELEVÉ 1 Revenus d'emploi et revenus divers' form. The 'N° du dernier relevé transmis' field is highlighted with a blue oval and contains the value '44000013', with a red arrow pointing to it. The form also shows the year '2012' and the code 'R'.

Le numéro séquentiel du haut est composé de neuf chiffres. Le neuvième de ces chiffres correspond au chiffre de contrôle. Les numéros qui sont attribués aux relevés par Revenu Québec contiennent huit chiffres. Ces numéros devraient être saisis sous **Outils/Options et paramètres/Services électroniques/Numéros de relevés**. Dans l'exemple ci-dessous, la série de numéros s'étend de 10000000 à 19999999. Le numéro attribué utilisé pour générer le premier numéro séquentiel sera 10000000.

**Options et paramètres**

**Numéros de relevés**

Numéros de relevés assignés par Revenu Québec

Remarque : Les numéros de relevés sont conservés dans la base de données de transmission. Si vous modifiez l'emplacement de la base de données, veuillez vérifier la configuration des numéros de relevés.

Relevé	Début	Fin	Prochain numéro
RL1_T4	10000000	10099999	10000000
RL1_T4A			
RL1_T4ANR			
RL2_T4A	20100000	20199999	20100001
RL2_RIF	20200000	20299999	20200001
RL2_RSP	20300000	20399999	20300000
RL3	30000000	39999999	30000001
RL8	80000000	89999999	80000003
RL11	11000000	11999999	11000003
RL15	15000000	15999999	15000000
RL16	16000000	16999999	16000001
RL17	17000000	17999999	17000001
RL18	18000000	18999999	18000001
RL24	24000000	24999999	24000001
RL25	25000000	25999999	25000001
RL27	27000000	27999999	27000005

OK Annuler Appliquer Aide

Lorsque le relevé a été transmis électroniquement par le biais du service Web ou sur un support électronique accepté, le numéro séquentiel lui est attribué.

**RELEVÉ**

**1 Revenus d'emploi et revenus divers**

Année: 2012 Code du relevé: R N° du dernier relevé transmis: 100000003

RL-1.P (2012-12)

A- Revenus d'emploi	B- Cotisation au RRQ	C- Cotisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- Impôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
15,000 00	577 88	220 50	0 00	0 00	0 00
G- Salaire admissible au RRQ	H- Cotisation au RQAP	I- Salaire admissible au RQAP	J- Régime privé d'ass. maladie	K- Voyages (région éloignée)	L- Autres avantages
15,000 00	83 85	15,000 00	0 00	0 00	0 00
M- Commissions	N- Dons de bienfaisance	O- Autres revenus	P- Régime d'ass. interentreprises	Q- Salaires différés	R- Rev. « situé » dans une réserve
0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
S- Pourboires reçus	T- Pourboires attribués	U- Retraite progressive	V- Nourriture et logement	W- Véhicule à moteur	Code (case 0)
0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	

## Utilisation des formulaires préimprimés

(Publié en janvier 2011)

### QUESTION

Comment faire pour que les données de mes feuillets s'impriment correctement sur les formulaires préimprimés que j'ai obtenus de l'ARC (T4, T4A ou T5) ou de Revenu Québec (relevé 1)?

### RÉPONSE

Accédez à **Outils/Options et paramètres/Impression/Préimprimés**. C'est dans ce panneau que peuvent être définis les paramètres permettant d'ajuster l'impression sur des formulaires préimprimés. Sélectionnez d'abord le feuillet à ajuster dans la liste déroulante **Choisir un feuillet**.

Dans l'encadré **Paramètres de marge par imprimante**, sélectionnez l'imprimante qui servira à l'impression des feuillets. Ensuite, pour chaque feuillet, imprimez une page de test en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Commencez par ajuster la **marge du haut** et la **marge de gauche** en fonction du premier feuillet sur la page de test. Assurez-vous de positionner correctement les données générées par le test dans les champs suivants :

Feuillet	Données
T4	NAS, année et case 22
T4A	NAS, année et case 016
T5	Case 24 et année
RL-1 T4	Case B
RL-1 T4A	Case E
RL-1 T4ANR	Case E

À partir du premier feuillet sur la page de test, assurez-vous également que la largeur de la zone d'impression est adéquate en vérifiant la position des données générées par le test à l'extrémité droite du feuillet. Si les données sont positionnées correctement, le paramètre de largeur n'a pas à être modifié.

Finalement, à partir du dernier feuillet sur la page de test (le deuxième dans le cas des feuillets T4 et T4A et le troisième dans le cas du feuillet T5 et du relevé 1), assurez-vous que la hauteur de la zone d'impression est adéquate en vérifiant la position des données générées par le test au bas du feuillet. Si les données sont positionnées correctement, le paramètre de hauteur n'a pas à être modifié.

Veuillez noter que les paramètres de hauteur et de largeur sont à modifier avec prudence parce qu'ils influent sur la mise à l'échelle et peuvent entraîner des résultats incorrects.

De plus, les ajustements sont rattachés à l'imprimante que vous avez sélectionnée. Si vous changez d'imprimante ou d'ordinateur, il vous faudra procéder à de nouveaux ajustements.

À titre d'exemple, les paramètres ci-dessous ont donné des résultats satisfaisants lors de tests que nous avons effectués. Il est toutefois possible que ces valeurs ne produisent pas les mêmes résultats selon l'imprimante que vous utilisez.

Feuillet/relevé	Marges et taille de la zone d'impression (en pouces)			
	Haut	Gauche	Hauteur	Largeur
T4 - copies 1, 2, 3 et 4	0,3	0,09	11,1	8,3
T4A - copies 1, 2, 3 et 4	0,35	0,05	11,1	8,3
T5 - copies 1, 2, 3 et 4	0	0,25	13,4	8
RL-1 T4 - copie 2	0,3	0,11	11,1	8,2
RL-1 T4A - copie 2	0,3	0,11	11,1	8,2
RL-1 T4ANR - copie 2	0,3	0,11	11,1	8,2

**Remarque :** Les valeurs suggérées pour tous les relevés 1 sont identiques.

Une fois les paramètres d'impression établis avec les pages de test, vous pouvez procéder à l'impression des feuillets. Veuillez noter que si vous utilisez la commande **Imprimer les feuillets** (Ctrl+L), vous devez vous assurer que l'imprimante sélectionnée dans la boîte de dialogue **Imprimer les feuillets** est la même que celle à l'égard de laquelle vous avez déterminé les paramètres d'impression.

## Importation des données de Taxprep Forms dans Taxprep des particuliers

(Publié en janvier 2011)

### QUESTION

Que dois-je faire pour permettre l'exportation des données de *Taxprep Forms* et pour rendre ces données disponibles aux fins de l'importation dans *Taxprep des particuliers*? De quelle façon s'effectue cette intégration?

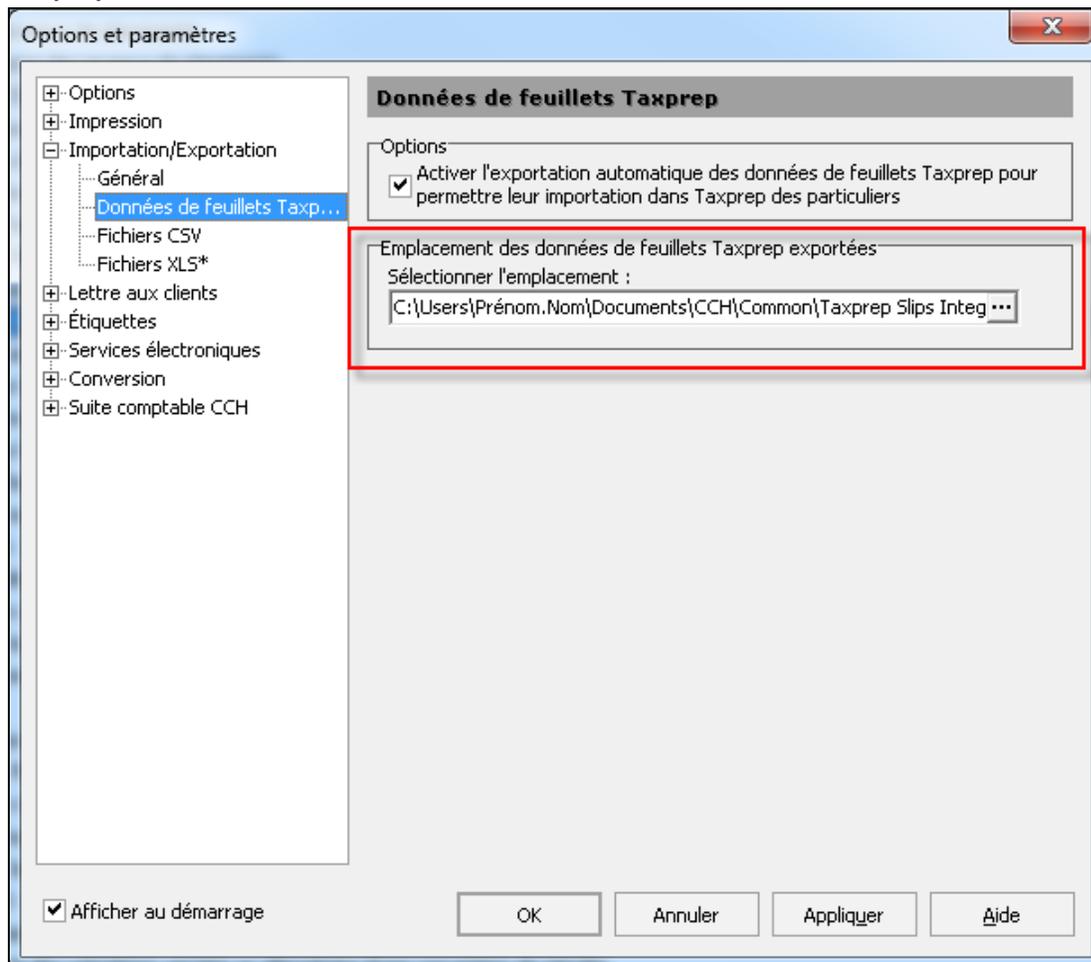
### RÉPONSE

Il est possible d'exporter automatiquement certaines données contenues dans les feuillets T3, T4, T4A, T5 et T5013 de *Taxprep Forms* afin de les importer dans *Taxprep des particuliers*.

#### Configuration

Lors de l'installation de *Taxprep Forms*, il vous est maintenant demandé de sélectionner l'emplacement des données exportées. Il est essentiel que cet emplacement soit le même que celui que vous définirez comme emplacement de recherche de données *Taxprep Forms* dans *Taxprep des particuliers*.

En tout temps, il est possible de modifier l'emplacement des données exportées de *Taxprep Forms* sous **Outils/Options et paramètres/Importation/Exportation/Données de feuillets Taxprep**.



### Fonctionnement

Lorsque l'un des feuillets mentionnés ci-dessus est imprimé ou transmis, un fichier portant l'extension .slp est créé à l'emplacement défini. Ce fichier est détecté automatiquement par *Taxprep des particuliers* lorsque vous ouvrez une déclaration de revenus des particuliers. Si le numéro d'assurance sociale de la déclaration et celui des données exportées des feuillets T3, T4, T4A, T5 et T5013 correspondent, il vous est alors proposé d'importer les données dans la déclaration de revenus des particuliers.

**Important :** Prenez note que si vous modifiez un feuillet T3, T4, T4A, T5 ou T5013 dans *Taxprep Forms* et que celui-ci est imprimé, transmis ou retransmis, les nouvelles données seront exportées dans l'emplacement défini. À l'ouverture d'une déclaration de revenus des particuliers, *Taxprep des particuliers* détectera les nouvelles données. Si le numéro d'assurance sociale de la déclaration et celui des données exportées des feuillets T3, T4, T4A, T5 ou T5013 correspondent, le logiciel vous proposera d'importer les données détectées.

**Remarque :** L'exportation des données de *Taxprep Forms* s'effectue de façon automatique lors de l'impression ou de la transmission des feuillets concernés. Par ailleurs, si vous avez imprimé ou transmis par voie électronique des feuillets T3, T4, T4A, T5 ou T5013 tandis que l'emplacement des données exportées de *Taxprep Forms* était un dossier local, vous n'avez pas à réimprimer les feuillets ou à générer un nouveau fichier XML pour exporter les données vers un emplacement partagé.

Dans le Gestionnaire de clients de *Taxprep Forms*, sélectionnez plutôt les fichiers dont vous voulez exporter les données, puis sélectionnez **Fichier/Exporter les données pour Taxprep des particuliers**. Les données les plus récentes de tous les fichiers sélectionnés seront alors exportées vers le nouvel emplacement défini pour l'exportation des données de *Taxprep Forms*. En procédant de cette façon, vous vous assurerez que toute l'information pertinente des feuillets sera disponible aux fins de l'importation dans *Taxprep des particuliers*.

## Production de feuillets par voie électronique

(Publié en janvier 2011)

### QUESTION

Quel est le seuil applicable à la transmission par Internet de feuillets à l'ARC?

### RÉPONSE

Comme mentionné dans les *Notes de version*, tout déclarant produisant plus de 50 feuillets de renseignements du même type doit transmettre l'information par voie électronique au moyen d'Internet. En-dessous de ce seuil, la transmission sur CD, sur DVD ou en format papier est acceptée.

Le seuil de 50 feuillets s'applique **séparément à chaque déclarant et à chaque type de feuillets**. À titre d'exemple, si un transmetteur compte trois employeurs parmi ses clients et que ces employeurs produisent respectivement 20, 15 et 55 feuillets T4, seul l'employeur produisant 55 feuillets est assujéti à la production obligatoire par Internet.

**Remarque :** La même règle s'applique aux relevés produits auprès de Revenu Québec.

(Publié en mars 2014)

### QUESTION

Quels numéros d'identification dois-je posséder afin de pouvoir produire des feuillets ou une déclaration T5013 par voie électronique auprès de l'ARC?

### RÉPONSE

Vous devez tout d'abord posséder un **numéro de transmetteur**. Ce numéro est composé des lettres **MM** suivies de **six chiffres** et doit être saisi dans le panneau **Identification** de la section « Services électroniques » de la boîte de dialogue **Options et paramètres**. Il est utilisé par *Taxprep Forms* lors de la création du fichier de transmission (un fichier de format XML) pour les feuillets ou déclarations que vous voulez transmettre. Si vous ne possédez pas de numéro de transmetteur, deux possibilités s'offrent à vous :

- Si vous produisez une seule déclaration et ne possédez pas de numéro de préparateur, vous pouvez utiliser le numéro de préparateur générique MM555555 pour produire cette déclaration. Si vous désirez tout de même obtenir un numéro de préparateur, communiquez avec l'ARC par téléphone au **1-855-946-4294**.
- Si vous produisez plus d'une déclaration, veuillez utiliser le numéro de préparateur que l'ARC vous a assigné. Si vous n'avez pas de numéro de préparateur, veuillez communiquer avec l'ARC en composant **1-855-946-4294** pour en obtenir un.

Prenez note que le numéro de préparateur pour la transmission électronique des feuillets n'est pas le même que le numéro TED utilisé pour la transmission électronique des déclarations **T1 et T2**.

Après avoir généré le fichier XML, *Taxprep Forms* accédera au [site Web de l'ARC](#) pour transmettre ce fichier. (*Taxprep Forms* se connectera automatiquement au site Web de l'ARC si vous avez indiqué que vous utilisiez la transmission par Internet et que vous n'avez pas désactivé l'option **Afficher le portail après la création du fichier** sous **Options et paramètres/Services électroniques/Général.**) Sur le site Web de l'ARC, vous devrez saisir

deux autres numéros avant de pouvoir sélectionner et transmettre le fichier XML : un **code d'accès Web (CAW)** et un **numéro d'entreprise (NE)**.

Vous pouvez utiliser vos propres CAW et NE, si vous possédez ces deux codes, pour transmettre tous vos fichiers XML. Vous pouvez aussi utiliser le CAW et le NE de l'un de vos fichiers-clients pour transmettre un fichier XML contenant la déclaration de ce déclarant ainsi que les déclarations d'autres déclarants. Rappelez-vous toutefois que le CAW et le NE que vous utilisez doivent avoir été attribués à la même personne ou entreprise. En d'autres termes, vous ne pouvez pas utiliser le CAW d'un employeur A avec le NE d'un employeur B pour transmettre votre fichier XML de feuillets T4.

Pour obtenir un CAW, veuillez communiquer avec le bureau d'aide des services électroniques de l'ARC au 1-877-322-7849. Vous devez conserver ce CAW, car il sera valide pour produire vos déclarations de renseignements des années d'imposition subséquentes.

**Remarque :** La transmission électronique des déclarations de renseignements des sociétés de personnes (formulaires T5013) ne nécessite pas la production des formulaires T183 ou T183 CORP.

---

(Publié en janvier 2011)

#### QUESTION

Quels numéros d'identification dois-je posséder afin de pouvoir produire des feuillets par voie électronique auprès de **Revenu Québec**?

#### RÉPONSE

Vous devez tout d'abord posséder un **numéro de préparateur**. Ce numéro est composé des lettres **NP** suivies de **six chiffres** et doit être saisi dans le panneau **Identification** de la section « Services électroniques » de la boîte de dialogue **Options et paramètres**. Il est utilisé par *Taxprep Forms* lors de la création du fichier de transmission (un fichier de format XML) pour les relevés que vous voulez transmettre. Si vous ne possédez pas de numéro de préparateur, accédez au site Web de Revenu Québec et remplissez le [formulaire en ligne ED-430, Fiche d'inscription du préparateur](#). Ce formulaire peut être transmis à même le site Web de Revenu Québec.

Après avoir généré le fichier XML, *Taxprep Forms* accédera au [site Web de Revenu Québec](#) pour transmettre ce fichier. (*Taxprep Forms* se connectera automatiquement au site Web de Revenu Québec si vous avez indiqué que vous utilisiez la transmission par Internet et que vous n'avez pas désactivé l'option **Afficher le portail après la création du fichier** sous **Options et paramètres/Services électroniques/Général**.) Sur le site Web de Revenu Québec, vous devrez saisir votre numéro de préparateur. Vous pouvez aussi saisir votre numéro d'identification (le numéro qui vous est attribué comme inscrit au fichier des retenues à la source, de la TVQ ou de l'impôt des sociétés), si vous en avez un. Ensuite, il vous suffira de saisir les autres renseignements requis, de sélectionner votre fichier et de le transmettre.

---

(Publié en janvier 2011)

#### QUESTION

Puis-je produire électroniquement des feuillets modifiés ou annulés?

#### RÉPONSE

Oui, vous pouvez produire par voie électronique des feuillets originaux, modifiés ou annulés. Sélectionnez le type de feuillets à transmettre dans le menu déroulant **Type de données** de la boîte de dialogue **Transmettre les feuillets**. Veuillez noter que vous pouvez uniquement inclure des feuillets d'un même type dans chacun des fichiers XML que vous générez.

*(Publié en janvier 2011)*

**QUESTION**

Lorsque je transmets électroniquement des feuillets, le sommaire, qui contient les totaux des feuillets, est-il transmis en même temps?

**RÉPONSE**

Au fédéral, la transmission électronique regroupe les données de chaque feuillet individuel ainsi que le total des montants pour l'ensemble des feuillets émis par le déclarant. Au Québec, le total des montants ne fait pas partie de la transmission électronique. Le sommaire doit donc être imprimé et expédié à Revenu Québec.